

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 105

16 janvier 2009

SOMMAIRE

Amicale de l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois	5036	Mariko S.A.	5012
Amicale Fräiwelleg Pompjéen Wäiswampich a.s.b.l.	5032	Marlett SA	4998
Arcavest Project Topalu S.à r.l.	5014	Melp S.A.	5018
Ardi Immo Sicav	5008	ML Ray Co-Investor S.à r.l.	4994
Assist SA	5019	ML Ray Investor S.à r.l.	4994
Astriger Services	5039	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.	4999
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	5009	Mylan Luxembourg 5 S.à r.l.	4995
BE Finance S.à r.l.	5018	Nuvola S.A.	5038
Belluna S.A.	5010	Orix S.A.	5007
Besi Investment S.A.	5023	Pepi Investment S.A.	5030
CAST-Partners S.à r.l.	5010	Petrusse Capital S.à r.l.	5011
C.G.R.H. s.à r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines)	5032	Premier Group Holdings S.A.	5022
DNS S.à r.l.	5024	RCP 3 (Lux) S.à r.l.	5028
Dynamik S.A.	5013	RCP 8 (Lux) S.à r.l.	5031
East Europe Real Estate S.A.	5028	RMB Holdings S.A.	5003
Ensor S.A.	5007	Sacare	5030
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A.	5019	Sakumo Participations S.A.	5030
EU Inv. S.A.	5019	Sigma Tau America S.A.	5025
Eureconsult S.A.	4994	Sigma Tau Europe S.A.	5013
Fair Sponsors S.à r.l.	5022	Sigma Tau International S.A.	5026
Fortuna Select Fund	5011	Sodiesa Holding S.A.	5023
Geko Holding S.A.	5017	Synergo S.A.	5012
Geronda Investment S.A.	5024	Thistle S.A.	5003
Giesse S.A.	4995	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l.	5023
Giolin S.A.	5029	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.	5025
Hair Design Sàrl	5028	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	5031
ING PFCE Czech I S.à r.l.	5020	Treasury Holdings Chongming S.à r.l.	5008
Konnectiva S.A.	5040	Treasury Holdings Qingdao S.à r.l.	5010
Larkas S.A.	5007	Trifi S.à r.l.	5009
Latinamerica Sports S.A.	5008	VVM	5040
Luninvest International S.A.	5027	VVM	5040
Magistra S.A.	5027		

ML Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.400.

Par résolution signée en date du 5 Décembre 2008, l'associé unique a décidé nommer Ronald Bell, avec adresse professionnelle au 2 King, Edward Street, EC1A 1HQ, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 4 décembre 2008 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 Décembre 2008.

Référence de publication: 2009001707/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

ML Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.567.

Par résolution signée en date du 5 Décembre 2008, l'associé unique a décidé de nommer Ronald Bell, avec adresse professionnelle au 2 King, Edward Street, EC1A 1HQ, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 4 décembre 2008 et pour durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 Décembre 2008.

Référence de publication: 2009001709/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Eureconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7226 Helmsange, 39, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 55.390.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als Außerordentlichen Generalversammlung am 27. Dezember 2007 geht hervor, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Thomas STUMM, Politikberater, wohnhaft in L-Helmsange, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied,
- Frau Audrone KNEIZIENE, geb. Bickute, ohne Stand, wohnhaft in L-Helmsange, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied,
- Herr Walter STUMM, wohnhaft in D-Dettenhausen, Verwaltungsrat.

sowie des Abschlussprüfers Eurocomptes S.A., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau,

für weitere sechs Jahre verlängert wurden und somit an der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2013 enden.

Die Anschriften von Thomas Stumm und Audrone Kneziene befinden sich seit dem 01.03.2005 in L-7226 Helmsange, 39, rue du Chemin de Fer.

Zur Veröffentlichung im Mémorial C, zur Hinterlegung beim Handelsregister Luxemburgs

Helmsange, 27.12.2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2009002851/1051/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Giesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009002591/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10273. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.501.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mylan Luxembourg L3 SCS, a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133 691, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2007 under number 2919,

here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed on 9th of December 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133 501, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 December 2007 under number 2887 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the signatory power of the Company;
2. Subsequent modification of articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the signatory power of the Company. Henceforth, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to modify articles 11 and 12 of the articles of association of the Company.

Article 11 shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager."

Article 12 shall now read as follows:

" **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the mandatory of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the mandatory of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausend und acht, am fünfzehnten Dezember,

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, mit Geschäftssitz in Luxemburg,

Ist erschienen

Mylan Luxembourg L3 SCS, eine Kommanditgesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Geschäftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 691, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 14. Dezember 2007 unter der Nummer 2919,

hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, die am 9. Dezember 2008 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 501, gegründet am 10. September 2007 auf Grund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 12. Dezember 2007 unter der Nummer 2887 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Änderung der Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft;
2. Nachfolgende Änderung der Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung.

Der alleinige Gesellschafter stimmt folgenden Beschlüssen zu:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft zu ändern. Die Gesellschaft wird künftig durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Artikel 11 lautet nunmehr wie folgt:

„**Art. 11.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandats bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.“

Artikel 12 lautet nunmehr wie folgt:

„**Art. 12.** Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn (i) zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist (ii) wobei mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, wobei ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B dem Beschluss zustimmen muss. Der Vorsitzende soll keine ausschlaggebende Stimme haben.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient."

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Generalversammlung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 1000.-(eintausend Euro).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51379. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002579/5770/167.

(080191981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.453.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MARLETT S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 136.453, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 20 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 16 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 400.000.- pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quatre cent trente et un mille euros (431.000.-EUR) par la création et l'émission de 4.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération de nouvelles actions;

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la société;

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quatre cent trente et un mille euros (431.000.- EUR), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les quatre mille (4.000) actions nouvelles par l'actionnaire actuel.

Souscription et Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

RACKMAN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard du Prince Henri, dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Messieurs Claude SCHMITZ et Thierry FLEMING, ici représentés par Monsieur Vikash BHOOBUN en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg le 15 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire les quatre mille (4.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "MARLETT S.A.", de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent trente et un mille euros (431.000.- EUR) représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ trois mille huit cents euros (3.800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51668. Reçu deux mille euros. Eur0,5%= 2.000.-

Le receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002602/5770/76.

(080192260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.517.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mylan Luxembourg L3 SCS, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société en commandite simple, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the

Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133.691, incorporated as a société en commandite simple pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2007 under number 2919,

here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed on 9th of December 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 133 517, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 2007 under number 2877 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the signatory power of the Company;
2. Subsequent modification of articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company

First resolution

The sole shareholder resolves to change the signatory power of the Company. Henceforth, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to modify articles 11 and 12 of the articles of association of the Company.

Article 11 shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A and one class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one class A and one class B manager."

Article 12 shall now read as follows:

" **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of its members (ii) including one class A and one class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including at least one class A manager and one class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the mandatory appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the mandatory of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausend und acht, am fünfzehnten Dezember,

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, mit Geschäftssitz in Luxemburg,

Ist erschienen

Mylan Luxembourg L3 SCS, eine société en commandite simple (Kommanditgesellschaft), mit Geschäftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 691, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 14. Dezember 2007 unter der Nummer 2919,

hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, die am 9. Dezember 2008 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Abteilung B, Nummer 133 517, gegründet am 10. September 2007 auf Grund einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 11. Dezember 2007 unter der Nummer 2877 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Änderung der Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft;
2. Nachfolgende Änderung der Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung.

Der alleinige Gesellschafter stimmt folgenden Beschlüssen zu:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zeichnungsbevollmächtigung der Gesellschaft zu ändern. Die Gesellschaft wird künftig durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 11 und 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Artikel 11 lautet nunmehr wie folgt:

„**Art. 11.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandats bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B bevollmächtigten Person(en) verpflichtet."

Artikel 12 lautet nunmehr wie folgt:

„ **Art. 12.** Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn (i) zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist (ii) wobei mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, wobei ein Geschäftsführer der Kategorie A sowie ein Geschäftsführer der Kategorie B dem Beschluss zustimmen muss. Der Vorsitzende soll keine ausschlaggebende Stimme haben.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient."

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Generalversammlung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 1000.-(eintausend Euro).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51377. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002577/5770/168.

(080191988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Thistle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009002578/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09915. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.267.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "RMB Holdings S.A.", R.C.S. Luxembourg B 35.267, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated October 29th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 141 of March 21st, 1991. The Articles of Association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary dated December 19th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 95 of January 23rd, 2004.

The meeting begins with Mrs Cindy REINERS, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fifteen thousand five hundred (15,500) shares without a par value, representing the total corporate capital of two hundred twenty thousand nine hundred thirty-nine euro and thirty-five cents (EUR 220,939.35) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Introduction of an authorized capital of an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) for a period of five (5) years and subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Association;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-nine thousand sixty euro and sixty-five cents (EUR 179,060.65) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty thousand nine hundred thirty-nine euro and thirty-five cents (EUR 220,939.35) up to four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) by the creation and issue of twenty-four thousand five hundred (24,500) shares without a par value;

3. Subscription and payment of the newly issued shares by incorporation of brought forward benefits;

4. Introduction of a par value of the shares of the Company of ten euro (EUR 10.-) each;

5. Subsequent amendment of Article 3, first paragraph of the Articles of Association;

6. Increase of the legal reserve of the Company to forty thousand euro (EUR 40,000.-) by incorporation of brought forward benefits;

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to introduce an authorized capital of an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) for a period of five (5) years and to subsequently add the following paragraphs to Article 3 of the Articles of Association:

" **Art. 3. paragraphs 2. to 9.** The authorized capital is fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-), divided into five hundred thousand (500,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated December 15th, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the periodical attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such increase; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company."

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-nine thousand sixty euro and sixty-five cents (EUR 179,060.65) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty thousand nine hundred thirty-nine euro and thirty-five cents (EUR 220,939.35) up to four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) by the creation and issue of twenty-four thousand five hundred (24,500) shares without a par value.

Subscription and Payment

Therefore, Abri Holdings Limited, declares to subscribe to the twenty-four thousand five hundred (24,500) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the incorporation of brought forward results.

The valuation of the contribution in kind of brought forward results is evidenced by a balance sheet of the Company dated October 31st, 2008 which shows that the brought forward results of the Company are worth at least one hundred seventy-nine thousand sixty euro and sixty-five cents (EUR 179,060.65).

Third resolution

The meeting resolves to introduce a par value to the shares of the Company of ten euro (EUR 10.-) each so that the share capital of the Company is set at four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-).

Therefore Article 3, first paragraph of the Articles of Association shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at four hundred thousand euro (EUR 400,000.-), divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to increase the legal reserve of the Company to forty thousand euro (EUR 40,000.-) by incorporation of brought forward benefits.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RMB Holdings S.A.", R.C.S. Luxembourg B 35.267, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 141 du 21 mars 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 95 du 23 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de deux cent vingt mille neuf cent trente-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 220.939,35) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Ajout d'un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour une durée de cinq (5) ans et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille soixante euros et soixante-quinze centimes (EUR 179.060,65) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille neuf cent trente-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 220.939,35) à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions sans désignation de valeur nominale;

3. Souscription et paiement des nouvelles actions émises par incorporation des bénéfices reportés;

4. Introduction d'une valeur nominale aux actions de la Société de dix euros (EUR 10,-) par action;

5. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1er des statuts de la Société;

6. Augmentation de la réserve légale de la Société à quarante mille euros (EUR 40.000,-) par incorporation de bénéfices reportés;

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) pour une durée de cinq (5) ans et d'ajouter en conséquence les alinéas suivants à l'article 3 des statuts de la Société:

" **Art. 3. Alinéas 2 à 9.** Le capital autorisé est établi à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait

pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de temps à autre l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant sous entendu que toute émission de d'obligations convertibles ne peut être effectuée que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille soixante euros et soixante-quinze centimes (EUR 179.060,65) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt mille neuf cent trente-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 220.939,35) à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Paiement

Abri Holdings Limited, déclare souscrire aux vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions nouvelles émises et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'incorporation des bénéfices reportés.

L'évaluation de l'apport en nature des résultats reportés est documentée par un bilan de la Société en date du 31 octobre 2008, qui montre que les résultats reportés s'élèvent au moins à cent soixante-dix-neuf mille soixante euros et soixante-quinze centimes (EUR 179.060,65).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'introduire une valeur nominale aux actions de la Société de dix euros (EUR 10,-) chacune de sorte que le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la réserve légale de la Société à un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) par incorporation de bénéfices reportés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008 LAC/2008/51381 Reçu douze euros Eur 12,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002618/5770/209.

(080191743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Orix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.824.

—
Resiliation de mandat

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ORIX S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 60824

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002825/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ensor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.837.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 décembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: Van Lanschot Management S.A., Van Lanschot Corporate Services S.A. et Harbour Trust and Management S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

- l'assemblée renomme AACO S. à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

Mamer, le 3 décembre 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A. / Harbour Trust and Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009002795/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Larkas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.369.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour Larkas S.A.

FIDUCIAIRE CENTRE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002607/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09799. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 7 novembre 2008

«Le conseil d'administration (le «Conseil») d'Ardi Immo Sicav (la «Société») prend acte de la décision de Monsieur Eric Martin de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 15 décembre 2008.

Le Conseil décide de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Eric Berg, Adjoint au Responsable Finance, Responsable Gestion Financière et Fiscale, BNP Paribas Luxembourg, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange. La nomination de Monsieur Eric Berg sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2009.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009002854/1176/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Treasury Holdings Chongming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.381.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 28 novembre 2008:

La démission du réviseur d'entreprise KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été acceptée et confirmée avec effet au 24 novembre 2008.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009002857/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Latinamerica Sports S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.959.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 septembre 2008 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire;

- Le mandat des autres administrateurs sortants, M. Pierre GRITTI, Président, avec adresse professionnelle au 20 rue Adrien-Lachenal, CH-1207 Genève et M. Fernand HEIM ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, SG Services, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009002888/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 143.109.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur RIZZI Domenico, né le 22 juin 1961 à Monopoli (I), demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes,

ci-après qualifié le cédant, d'une part; et

2) Monsieur MEYER Alexander, né le 2 décembre 1965 à Landau (D), demeurant à L-9689 Tarchamps, 35 um Bierg, ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 51 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée AZZURRA NETTOYAGE s.à r.l. avec siège social à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes, RCSL B 143.109 pour le prix de 1,- € (un Euro).

2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009002883/1029/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6976 Oberanven, Feltzer Haff.

R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002872/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.165.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement
et par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2008*

1) Fin des mandats de:

- M. Cornélius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire.
- M. Sinan SAR, administrateur démissionnaire.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg le 30 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BELLUNA S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009002873/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Treasury Holdings Qingdao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.815.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 28 novembre 2008

La démission du réviseur d'entreprise KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été acceptée et confirmée avec effet au 24 novembre 2008.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009002875/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 122.017.

—
Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales signés en date du 18 septembre 2008, que les actionnaires désignés ci-dessous ont transférés leurs parts de la manière suivante:

- Transfert de 45 parts sociales de l'associé CFSC Capital Corp LVII, société de droit américain ayant son siège social à 12700 Whitewater Drive, MN 55343, Minnetonka, Etats-Unis d'Amérique, qu'elle détenait dans la Société à Merkur Real Estate GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à ABC-Strasse 19, D-20354 Hamburg, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Hamburg sous le numéro HRB 104219.

- Transfert de 35 parts sociales de l'associé Stocker Beteiligungs- und management GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Hesselbuehl 16, D-88630 Pfullendorf, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Ulm sous le numéro HRB 722151, qu'elle détenait dans la Société à Merkur Real Estate GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à ABC-Strasse 19, D-20354 Hamburg, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Hamburg sous le numéro HRB 104219.

- Transfert de 35 parts sociales de l'associé M. Marc Lottig, né le 30 juillet 1963 à Kassel, Allemagne, demeurant à Elm Bank Gardens, London SW13 ONU, Royaume-Uni, qu'il détenait dans la Société à Merkur Real Estate GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à ABC-Strasse 19, D-20354 Hamburg, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Hamburg sous le numéro HRB 104219.

- Transfert de 115 parts sociales de l'associé M. Marc Lottig, né le 30 juillet 1963 à Kassel, Allemagne, demeurant à Elm Bank Gardens, London SW13 ONU, Royaume-Uni, qu'il détenait dans la Société à EM-EL Verwaltung GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Haferweg 24, D-22769 Hamburg, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Hamburg sous le numéro HRB 99612.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

CFSC Capital Corp LVII, cent cinquante cinq	155
Stocker Beteiligungs- und management GmbH, cent quinze	115
Merkur Real Estate GmbH, cent quinze	115
EM-EL Verwaltung GmbH, cent quinze	115

De plus, le transfert du siège social de l'associé Stocker Verwaltung GmbH a été effectué le 22 février 2008 et son adresse est désormais la suivante: Hesselbuehl 16, D-88630 Pfullendorf, Allemagne.

Puis, le 09 avril 2008, la dénomination de l'associé Stocker Verwaltung GmbH a été remplacé par Stocker Beteiligungs- und management GmbH. A partir de cette date, Stocker Beteiligungs- und management GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, est inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Ulm sous le numéro HRB 722151.

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

CAST Partners S.à r.l.
Mr. Gregor Klaedtke
Manager

Référence de publication: 2009002849/9416/43.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08632. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Petrusse Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 143.140.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 15 décembre 2008 que:

- Pallister Holdings Limited, 9 Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré le 15 décembre 2008 cinq cents parts sociales (500) à Mergon Property Holdings Limited, Care of Dewald Joubert, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, IM24LB.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002860/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour FORTUNA SELECT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009002720/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09687. - Reçu 52,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Mariko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 101.091.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 23 octobre 2008

Suite à la scission de la Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité "expertise-comptable" par la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. issue de la scission, l'assemblée générale de la société MARIKO S.A. ratifie la nomination de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, centre Helfent, 1, Rue Pletzer, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes actuellement en place.

En conséquence, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. reprend et poursuit le mandat de commissaire aux comptes de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes annuels de 2011.

Schouweiler, le 23/10/2008.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'assemblée

Mr Gaetano Leonardi / Mme Mariolina Leonardi / Dynamik S.A.

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009002907/9323/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01378. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 décembre 2008.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/ 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France); demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

MM. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009002925/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Dynamik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 87.286.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 30 octobre 2008

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.), venant à échéance, l'assemblée décide de nommer la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, centre Helfent, 1, Rue Pletzer, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire au comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes de 2009.

Schouweiler, le 30/10/2008.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'assemblée

Mr Gaétario Leonardi / Mme Mariolina Leonardi / MariKo S.A.

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009002909/9323/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2008**Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

- M. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

- M. Mauro Bove, dirigeant d'entreprise, né le 7 février 1955 à Latina (Italie), demeurant professionnellement 20, Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

- M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Mme Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprise, né le 10 mars 1942 à Pescara (Italie), demeurant professionnellement 20, Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

- M. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009002914/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

Im Jahre zweitausendacht, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ARCAVEST PROJECT TOPALU Co.KG., (ehemals ARCAVEST PROJECT TOPALU S.C.S) Kommanditengesellschaft, mit Sitz in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg (Office 107), eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 138.114, hier vertreten durch Frau Ana NEVES, vorbezeichnet, gemäß einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg am 15. Dezember 2008

Welche Vollmacht, nachdem sie "ne varietur" von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurden, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Komparentin ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ARCAVEST PROJECT TOPALU S. à r. l." mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Paul DECKER, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Eich vom 4.März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1570 vom 26. Juni 2008. Die Satzung der Statutes wurden seither nicht mehr abgeändert.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (EUR 125.-), vollständig eingezahlt.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt, dass sie ausführlich über die Beschlüsse informiert ist, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

1. Den Nennwert der Anteile von EUR125.- auf EUR10.-festzulegen;
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von einer Million fünfundvierzigtausendneuhundertundfünfzig Euro (EUR 1.045.950.-) auf eine Million achtundfünfzigtausend vierhundertfünfzig Euro (EUR 1.058,450.-), eingeteilt in einhundertviertausend fünfthundertfünfundneunzig (104.595) Anteile mit Je einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10.-).
3. Zeichnung und Einzahlung der neu geschaffenen Anteile durch die Gesellschafter;
4. Infolgedessen Artikel 5 des Gesellschaftsvertrags wie folgt zu ändern: „ART 5: Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million achtundfünfzigtausend vierhundertfünfzig Euro (EUR 1.058,450) eingeteilt in einhundertfünftausend achthundertfünfundvierzig (105.845) Anteile mit je einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10.-).“
5. Sonstiges.

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Nennwert der Anteile von EUR125.- auf EUR10.-festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals von einer Million fünfundvierzigtausend neunhundertundfünfzig Euro (EUR 1.045.950.-) um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) auf eine Million achtundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 1.058,450.-), durch die Schaffung und Ausgabe von (104.595) einhundertviertausendfünfundneunzig neuen Anteilen mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10.-).

Dritter Beschluss

1.) SCI CO TEC GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-82031 Grünwald, Tölzer Strasse, 5, eingetragen im Amtsgericht München unter der Nummer HRB 132357, hier vertreten durch Frau Ana NEVES, vorbe-

zeichnet, gemäß einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg am 15. Dezember 2008, erklärt sechzehntausendsiebenhundertundfünfzig (16.750) Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu zeichnen und vollständig in Bar einzuzahlen;

2.) ARCAVEST PROJECT TOPALU CO.KG, hier vertreten wie vorgenannt, erklärt siebenundachtzigtausendachthundertfünfundvierzig (87.845) Anteile mit einem Wert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu zeichnen und vollständig in Bar einzuzahlen,

so dass der Betrag von einer Million fünfundvierzigtausend neunhundertundfünfzig Euro (1.045.950.- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse werden die Anteile von nun an wie folgt gehalten:

1.) ARCAVEST PROJECT TOPALU CO.KG, vorbenannt, neunundachtzigtausendfünfundneunzig Anteile	(89.095);
2.) SCI CO TEC GmbH, vorbenannt, sechzehntausendsiebenhundertundfünfzig Anteile	(16.750);
Gesamt: einhundertfünftausendachthundertfünfundvierzig Anteile	(105.845)

Fünfter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million achtundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 1.058.450.-), eingeteilt in hundertfünftausendachthundertfünfundvierzig (105.845) Anteile, zu je zehn Euro (EUR 10.-)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf siebentausendvierhundert Euro (7.400.- EUR) geschätzt.

Der Unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienene Person eine englische und französische Fassung der Satzungen der Deutschen hierunter folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die englische und französische Sprache übersetzten Satzungen hat die deutsche Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société en commandite simple ARCAVEST PROJECT TOPALU CO.KG, (anciennement ARCAVEST PROJECT TOPALU S.C.S.), établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg (Bureau 107), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.138114, ici représentée par Madame Ana NEVES, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 15 décembre.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter comme suit:

La partie comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée "ARCAVEST PROJECT TOPALU S. à r. l." établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxemburg-Eich du 4 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1570 du 26 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), divisés en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125.-), entièrement libérées.

L'Associée Unique déclare être parfaitement au courant des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales et fixation de la valeur nominale de EUR125.- à EUR10.-;
2. Augmentation du capital souscrit de la somme de un million quarante-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.045.950.-) pour le porter à la somme de un million cinquante-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.058,450.-), divisés en cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze (104.595) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-).

3. Souscription et libération des nouvelles parts sociales par les associés;

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "ART 5: Le capital souscrit est de un million cinquante-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.058,450) divisés en (105.845) cent cinq mille huit cent quarante-cinq parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-)"

5. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales et de la fixer de EUR125.- à EUR10.-.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à l'augmentation du capital d'un montant de un million quarante-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.045.950.-) pour le porter de la somme actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à la somme de un million cinquante huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.058,450.-), par la création et l'émission de (104.595) cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-).

Troisième résolution

1.) SCI CO TEC GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, établie et ayant son siège social à D-82031 Grünwald, Tölzer Strasse, 5, inscrite au Amtsgericht München sous le numéro HRB 132357, ici représentée par Madame Ana NEVES, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 15 décembre 2008, déclare souscrire seize mille sept cent cinquante (16.750) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et de les libérer entièrement par un versement en espèces.

2.) ARCAVEST PROJECT TOPALU CO.KG, prémentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire quatre-vingt-sept mille huit cent quarante-cinq (87.845) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et de les libérer entièrement par un versement en espèces,

de sorte que la somme de un million quarante-cinq mille neuf cent cinquante euros (1.045.950.- EUR) a été mise à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes les parts sociales sont détenues comme suit:

1) ARCAVEST PROJECT TOPALU CO.KG, préqualifiée,	
quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-quinze parts sociales	(89.095);
2) SCI CO TEC GmbH, préqualifiée, seize mille sept cent cinquante euros parts sociales	(16.750);
3) Total: cent cinq mille huit cent quarante-cinq parts sociales	(105.845)

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at one million fifty-eight thousand four hundred and fifty euro (EUR 1.058.450.-), divided into one hundred five thousand eight hundred and forty-five (105.845) corporate units with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each."

Estimation des frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille quatre cents euros (EUR 7.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue allemande, déclare que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue allemande, suivi d'une version française et anglaise, et, en cas de divergence entre les texte, le texte allemand fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé; A. Neves et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51380. Reçu cinq mille deux cent vingt-neuf euros soixante-quinze cents Eur 0,5% = 5.229,75

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002619/5770/153.

(080191756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Geko Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.704.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GEKO HOLDING S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 129.704, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1802 du 24 août 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2762 du 13 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quarante-deux mille (142.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent quarante-deux mille euros (142.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 260.000,- pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille euros (142.000,- EUR) à quatre cent deux mille euros (402.000,- EUR) par la création et l'émission de 260.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération de nouvelles actions;

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la société;

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille euros (142.000,- EUR) à quatre cent deux mille euros (402.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent soixante mille (260.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les deux cent soixante mille (260.000) actions nouvelles par l'actionnaire actuel.

Souscription et Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

ARROWBAND LTD, ayant son siège social à Themistocles Dervis Street 3 Juila House Nicosia CY 1591 Cyprus, dûment représentée par deux de ses administrateurs, ici représentés par Monsieur Vikash BHOOBUN en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg le 15 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire les deux cent soixante mille (260.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "GEKO HOLDING S.A.", de sorte que la somme de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent deux mille euros (402.000,- EUR) représenté par quatre cent deux mille (402.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51666. Reçu mille trois cents euros. Eur 0,5% = 1.300,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002614/5770/77.

(080192317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

Resiliation de mandat

Sandrine ANTONELLI

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny-sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

MELP S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 125575

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2009002829/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.439.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Ordinaire des associés, tenue le 9 décembre 2008 au siège social de la société

Les associés acceptent la démission de Monsieur David Harvey, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant, et ce avec effet immédiat.

Les associés nomment Madame Daphné Ribot, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme gérante de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Les associés prennent acte du changement de domicile de Monsieur Paul Gunner, gérant. La nouvelle adresse de Monsieur Paul Gunner est, dès maintenant, Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey, GU5 9RG, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey S.à.r.l / Kristel Segers

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2009002890/6790/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11264. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 46.338.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2008 que l'assemblée a pris note que le Commissaire aux Comptes KPMG Audit (anciennement société civile devenue société à responsabilité limitée) a transféré son siège social du 31, allée Scheffer au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg en date du 24 janvier 2008.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009002892/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Assist SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 89.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008

L'assemblée générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur Martial MUNIER de son poste d'administrateur, décide de nommer en remplacement jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014, Monsieur Johann COCHEPIN, né le 12 décembre 1988 à F-54350 Mont-Saint-Martin et demeurant 24, rue Jean Racine à F-54190 Tiercelet.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs, Mademoiselle Sabrina COCHEPIN et Monsieur Alain COCHEPIN, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002893/1488/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

EU Inv. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.818.

Resiliation de mandat

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

EU Inv. S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 129818

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002832/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

ING PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING PFCE Holdco S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 12th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Czech I S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on December 12th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 472 dated March 28th, 2007.

The capital of the company is fixed at seventy-four thousand euro (74,000.- EUR) represented by seventy-four (74) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of ninety-eight thousand euro (98,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seventy-four thousand euro (74,000.- EUR) to one hundred and seventy-two thousand euro (172,000.- EUR), by issuing ninety-eight (98) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the ninety-eight (98) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of ninety-eight thousand euro (98,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred and seventy-two thousand euro (172.000.- EUR) represented by one hundred and seventy-two (172) shares of a par value of one thousand euro (1.000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le quinze décembre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne Petit, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCE Czech I S. à r.l. ", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 28 mars 2007.

Le capital social de la société est fixé à soixante-quatorze mille euros (74.000.- EUR) représenté par soixante-quatorze (74) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille euros (98.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille euros (74.000.- EUR) à cent soixante-douze mille euros (172.000.- EUR), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix-huit mille euros (98.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-douze mille euros-(172.000.- EUR) représenté par cent soixante-douze (172) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51387. Reçu quatre cent quatre-vingt-dix euros Eur 0,5% = 490,-

Le Releveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002611/5770/97.

(080192322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Premier Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.488.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 novembre 2008 que M. Marc SCHMIT, chef Comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur et de président de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat; il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour ratification.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009002864/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06746. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.314,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

Extraits des résolutions des associés

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 décembre 2008 que les associés ont approuvé la démission de Monsieur Tom Bauwens de son poste de gérant Goldman de la Société avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 décembre 2008 que les associés ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Tavis Cannell né le 29 août 1978 à Vancouver (Canada) résident à Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A 2BB (Royaume Uni) comme nouveau gérant Goldman.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, depuis le 2 décembre 2008, constitué par les personnes suivantes:

- Tavis Cannell, gérant Goldman;
- Christophe Cahuzac, gérant Goldman;
- Henry Jackson, gérant MEP;
- Jean-Romain Lhomme, gérant Colony; and
- Colony Luxembourg SARL, gérant Colony.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002869/1092/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09349. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.958.

—
Resiliation de mandat

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BESI INVESTIRENT S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 73958

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002839/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sodiesa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 11.862.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 novembre 2008 que M. Marc SCHMIT, chef Comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat; il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour ratification.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009002871/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.067.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 décembre 2008:

- Ms. Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à Euclid Sud, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse Flat 2, 2nd Floor, 21 Sumner Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis le 19 décembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Paul Anthony Galiano

- Ms. Geraldine Copeland-Wright

- Mr. Jerry I Speyer
- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Ms. Lily Daniel

Gérants de Catégorie B

- Mr. Marcel Stephany
- Ms. Josephine Andonissamy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center. Bloc B

1, Heienhaft, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009002997/4170/36.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Geronda Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.990.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

GERONDA Investment S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 78.990

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le, 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009002998/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

DNS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6975 Rameldange, 39, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 93.791.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 19 décembre 2005 entre Monsieur Douglas Sutherland et Madame Nicola Sutherland que les 500 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société sont détenues depuis cette date par Madame Nicola Sutherland, née le 6 juillet 1967 à Temse en Belgique, ayant son adresse au 39, Am Bounert, L-6975 Rameldange.

A compter du 19 décembre 2005, les 500 parts sociales sont détenues par l'associé unique de la Société, Madame Nicola Sutherland, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center. Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009002996/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.436.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 décembre 2008:

- Ms. Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à Euclid Sud, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse Flat 2, 2nd Floor, 21 Sumner Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis le 19 décembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Paul Anthony Galiano
- Ms. Geraldine Copeland-Wright
- Mr. Jerry I Speyer
- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Ms. Lily Daniel

Gérants de Catégorie B

- Mr. Marcel Stephany
- Ms. Josephine Andonissamy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center. Bloc B

1, Heienhaft, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009002999/4170/36.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.949.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2008

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprise, né le 10 mars 1942 à Pescara (Italie), demeurant professionnellement 20 Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), vice-président;

M. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Mauro Bove, dirigeant d'entreprise, né le 7 février 1955 à Latina (Italie), demeurant professionnellement 20 Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2009002915/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2008.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

M. Ugo di Francesco, dirigeant d'entreprises, né le 20 août 1960 à Parma (Italie), demeurant à Via Penati 1, I-20010 Pregnana Milanese (Italie), président;

M. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Mauro Bove, dirigeant d'entreprise, né le 7 février 1955 à Latina (Italie), demeurant professionnellement 20 Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, né le 10 mars 1942 à Pescara (Italie), demeurant professionnellement 20 Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

M. Gustave Stoffel, employé privé, né le 16 juin 1953 à Luxembourg, demeurant 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker (Luxembourg), administrateur;

Commissaire aux comptes

Ernst & Young S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009002916/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Magistra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 111.921.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie B, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGISTRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002923/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

* Madame Sandrine DURANTE, employée privée, né le 14 novembre 1972 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002924/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

East Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 85.222.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EAST EUROPE REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002922/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10279. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080191658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

RCP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.373.

EXTRAIT

Monsieur BOB FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP 3 (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002949/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03296. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Hair Design Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.057.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 22 octobre 2008, que la résolution suivante a été adoptée par l'associée unique Madame Vanda Maria Teixeira Freitas:

Résolution

Nomination d'un nouveau gérant technique en la personne de Madame Kremer Sheila, née le 23 avril 1984 et demeurant à L-3396 Roeser, au 17 rue de l'Alzette, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Maria Helena Godinho Franco.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait en 3 exemplaires

Bissen, le 22 octobre 2008.

L'associé unique

Mme Vanda Maria Teixeira Freitas / Mme Sheila Kremer

Référence de publication: 2009002964/598/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Giolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.475.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 novembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Thill Vincent né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Sandro Capuzzo né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

* Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Vérone en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

* Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- De ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance à l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007:

* Fiduciaire Mevea Sàrl, 4 rue de l'eau L-1449 Luxembourg commissaire aux comptes de la société

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

Madame Francesca Docchio, résidant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg;

- De transférer le siège social de la société au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIOLIN S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2009002965/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 35.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Senningerberg, le 5 décembre 2008

Les démissions de SOGECORE INTERNATIONAL et de Monsieur Alexis DE BERNARDI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur HUBERT Thierry, dirigeant, né le 06.06.1962, à Etterbeek (Belgique), résidant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles (Belgique), Monsieur Giovanni GARCEA, employé privé, né le 08.11.1980, à Padova (Italie), résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Monsieur HUBERT sera le nouveau Président. La nouvelle adresse privé de M. Montano est 12, rue de Schifflange, L-3676 Kayl.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SACARE S.A.

Vincenzo MONTANO / Giovanni GARCEA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009002967/9752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07910. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pepi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 85.154.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009002972/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sakumo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 8.908.

—
- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs avec effet au 1^{er} novembre 2008 comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en N.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

* Monsieur Jean-Paul REILAND, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte avec effet au 1^{er} novembre 2008 du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

SAKUMO PARTICIPATIONS S.A.

S. KRANCENBLUM / J.-P. REILAND

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009002975/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

RCP 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.014.

—
EXTRAIT

Monsieur BOB FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP 8 (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002913/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.188.325,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 décembre 2008:

- Ms. Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à Euclid Sud, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse Fiat 2, 2nd Floor, 21 Sumner Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis le 19 décembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Paul Anthony Galiano

- Ms. Géraldine Copeland-Wright

- Mr. Jerry I Speyer

- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Ms. Lily Daniel

Gérants de Catégorie B

- Mr. Marcel Stephany
- Ms. Joséphine Andonissamy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009003003/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 49.143.

—
Avis de changement d'adresse

L'associé-gérante de la société, Madame Catherine GERARDIN, née le 16 mars 1957 à Moyennoutier, Vosges (France), déclare avoir changé son adresse de 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg à 11, rue Belle-Vue, L-8215 MAMER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C.G.R.H. S.à.r.l. (*Conseil en gestion des ressources humaines*)
Catherine GERARDIN
Associé-gérant

Référence de publication: 2009003023/8516/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Amicale Fräiwelleg Pompjéen Wäiswampich a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Weiswampach,

R.C.S. Luxembourg F 7.817.

—
STATUEN

Im Jahre 1928 wurde in Weiswampach, als Folge von einer Anzahl von Großfeuern, die Feuerwehr Weiswampach gegründet, dies aus der Notwendigkeit heraus, den Bürgern im Schadensfall Hilfe zu leisten. Im Jahr 1997 haben es sich die damaligen Mitglieder zur Aufgabe gemacht, die Statuten an die derzeitigen Verhältnisse anzupassen und die Satzung neu zu schreiben, womit die alte Satzung außer Kraft gesetzt wurde.

Diese neuen Statuten wurden aufgestellt in Anlehnung an das Gemeindegesetz vom 13. Dezember 1988, Art. 100 bis 102, sowie an das Großherzogliche Reglement vom 7. Mai 1992, welches die Organisation des Feuerlöschwesens und der technischen Hilfeleistung regelt. Durch dieses Gesetz und seine Réglemente wurde festgehalten, dass in Zukunft die Feuerwehr ein Dienst der Gemeindeverwaltung ist. Im Zweifelfalle galten immer die Satzungen obengenannter Reglemente.

Da im Jahre 2008 eine neue Fusionsfeuerwehr der Gemeinde Weiswampach gegründet wurde und somit die Feuerwehr Weiswampach mit der Feuerwehr Holler gemeinsame Statuten ausgearbeitet haben, werden die Statuten der Freiwilligen Feuerwehr an die derzeitigen Verhältnisse angepasst. Die Satzung wird neugeschrieben, womit die im Jahre 1997 aufgestellte alte Satzung außer Kraft gesetzt wird.

1. Name der Vereinigung.

1.1. Die Vereinigung trägt den Namen: "Amicale Fräiwëllig Pompjéen Wäiswampich a.s.b.l."

"Amicale Service incendie et sauvetage Weiswampach a.s.b.l."

Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzwecke gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928 und 4. März 1994 (Mémorial A 1994, p. 300)

2. Sitz

2.1. Die Vereinigung hat ihren Sitz im neuen Feuerwehrlokal in Weiswampach.

3. Dauer

3.1. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

4. Sinn und Zweck

4.1. Der Verein hat zum Zweck, Feuerwehr-, kulturelle- und sportliche Veranstaltungen zu organisieren und auszu-tragen.

4.1.1. Feuerwehr - Veranstaltungen: Tage der offenen Tür, usw.

Kulturelle Veranstaltungen: Prozessionen, usw.

Sportliche Veranstaltungen: Triathlon, Cross- Veranstaltungen, Schwimmmeisterschaften, usw.

5. Mitgliedschaft

5.1. Alle Mitglieder des früheren "Corps Fräiwëllig Pompjéen Wäiswampich" sind automatisch Mitglied der "Amicale Fräiwëllig Pompjéen Wäiswampich".

5.2. Mitglied kann jeder Bewohner der Gemeinde Weiswampach werden, falls er zum Zeitpunkt der Aufnahme seinen festen Wohnsitz in der Gemeinde hat. Die Aufnahme geschieht durch das Komitee. Hat der Bewerber zum Zeitpunkt der Aufnahme seinen Wohnsitz nicht in der Gemeinde, so muss eine außergewöhnliche, beschlussfähige Generalversammlung mit 3/4 Mehrheit dem Komitee die Erlaubnis erteilen, den Bewerber aufzunehmen.

5.3. Nach der Aufnahme hat der Bewerber eine Probezeit von einem Jahr zu absolvieren. Die Aufnahme wird definitiv angenommen, durch die Mehrheit der Anwesenden in der nächsten, beschlussfähigen Generalversammlung. Liegt das Datum der Aufnahme weniger als 8 Monate vor der Generalversammlung zurück, wird die Bestätigung erst in der nächsten Generalversammlung oder in einer außergewöhnlichen Generalversammlung vorgenommen.

5.4. Alle Mitglieder haben die gleichen Rechte.

6. Ausschluss eines Mitgliedes

6.1. Hat ein Mitglied sich schädigend gegenüber dem Verein benommen, oder war ein Mitglied über eine lange Periode ohne Entschuldigung inaktiv, kann der Vorstand der Generalversammlung den Ausschluss des Mitglieds vorschlagen. Der Ausschluss tritt in Kraft, falls 3/4 der in der Generalversammlung anwesenden Mitglieder dies befürworten. Das ausgeschlossene Mitglied hat unverzüglich alle Gegenstände, welche der Vereinigung gehören abzugeben.

7. Pflichten der Mitglieder

7.1. Alle Mitglieder haben die Pflicht, bei allen Aktivitäten der Vereinigung tatkräftig mitzuwirken und weiter das gute Gedeihen des Vereins zu unterstützen.

7.2. Die Mitglieder treten dem Verein freiwillig bei.

7.3. Die Mitglieder können freiwillig aus dem Verein austreten.

8. Leitung des Vereins

8.1. Die Leitung des Vereins geschieht durch den Vorstand, an dessen Spitze der Präsident steht.

8.2. Die Mitglieder des Vorstandes sind ausschließlich aktive Vereinsmitglieder, welche das 18. Lebensjahr vollendet haben.

8.3. Der Vorstand setzt sich zusammen aus:

a) Präsident

b) Vizepräsident

c) Sekretär

d) Kassierer

e) 1 Beisitzender

f) 1 Vertreter des Vorstandes der „F.P.G.Ww a.s.b.l.“

g) 1 Vertreter der Jugendwehr der „F.P.G.Ww a.s.b.l.“

8.3.1. Die Mitglieder des Vorstandes können maximal 1 Posten besetzen.

8.3.2. Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer, werden in beschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Versammlung in geheimer Wahl ermittelt.

Erste Austrittserie:

Präsident, Kassierer.

Zweite Austrittsreihe:

Vizepräsident, Sekretär.

8.3.3. Bei eventueller Stimmgleichheit entscheidet das Dienstalter der Kandidaten.

8.3.4. Präsident und Vizepräsident treten aus ihrem Amt aus durch Tod, freiwilligen Austritt, Ausschluss, Wohnwechsel in eine andere Gemeinde. Im Falle des Ausscheidens des Wehrleiters übernimmt der Vizepräsident das Amt bis zur nächsten Generalversammlung. Sie werden mittels Neuwahlen ersetzt.

8.4. Die Aufgaben des Vorstandes sind:

1. Die Geschäftsführung des Vereines;
2. Die provisorische Aufnahme resp. der Ausschluss von Mitgliedern;
3. Die Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung und die Festsetzung der Tagesordnung;
4. Die Ausarbeitung von internen Verordnungen;

8.5. Der Vorstand ist beschlussfähig:

8.5.1.1. wenn die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit wird der betreffende Tagesordnungspunkt auf die nächste Sitzung vertagt. Sollte es dann nochmals zur Stimmgleichheit kommen, entscheidet die Stimme des Präsidenten.

8.6. Aufgaben der Mitglieder:

8.6.1. Die Aufgaben des Präsidenten:

- a) Die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung;
- b) Die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und allen wichtigen Schriftstücken;
- c) Die Aufsicht über statutengemäßen Auftritt;
- d) Die Vertretung des Vereins bei zivilen öffentlichen Anlässen.

8.6.2. Die Aufgaben des Vizepräsidenten:

Er unterstützt den Präsidenten bei der Ausführung seiner Mission und ersetzt ihn im Abwesenheitsfalle in seinen Aufgabengebieten.

8.6.3. Aufgaben des Vertreters der F.P.G.WW a.s.b.l.:

Er informiert den Verein über die Geschehnisse des Komitees der " F.P.G.WW."

8.6.4. Aufgabe des Vertreters der Jugendfeuerwehr der F.P.G.WW a.s.b.l.

Er vertritt die Jugendfeuerwehr der Sektion Weiswampach in den Bereichen Kultur, Sport, und sonstige Veranstaltungen.

Er ist ebenfalls zuständig für die Kassenführung der Jugendwehr der Sektion Weiswampach.

8.6.5. Aufgabe des Beisitzenden.

Er hat eine Beratende Funktion, und vertritt die Interessen der Mitglieder des Vereins.

9. Sekretariat.

9.1. Aufgaben des Sekretärs:

- Erledigen der anfallenden schriftlichen Arbeiten, wie Korrespondenz, Einberufungen zu Generalversammlung, Vorstandssitzungen, Ausgängen, Veranstaltungen und Versammlungen;
- Führen eines Mitgliederverzeichnis;
- Verfassen aller Berichte über Vorstandssitzungen, Generalversammlungen und andere Sitzungen.

10. Kassenwesen. Das Kassenwesen wird vom Kassierer versehen.

- Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben. Er tätigt die täglichen Ausgaben. Besondere Ausgaben müssen vom Vorstand genehmigt sein.

- Er verwaltet die Finanzen des Vereines. Er und der Präsident sind bevollmächtigt Geld von den Konten des Vereins abzuheben.

- Alle Ausgaben müssen ordnungsgemäß belegt sein. Kassen und Buchführung sind jährlich, nach dem Ablauf des Geschäftsjahres, abzuschließen und von den Kassenrevisoren auf ihre Richtigkeit zu prüfen und abzuzeichnen. Nach erfolgter Prüfung berichten die Kassenrevisoren der Generalversammlung.

- Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

- Er hält Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Einsicht zur Verfügung.

- Er kontrolliert die Ausgaben der Jugendwehr der Sektion Weiswampach.

- Er organisiert, in Zusammenarbeit mit dem Präsidenten und dem Sekretär die jährliche Erhebung der Ehrenmitgliederbeiträge.

11. Finanzmittel. Die Finanzmittel bestehen aus:

1. Beiträgen der Ehrenmitglieder.

2. Spenden.
3. Etwaigen staatlichen und kommunalen Subsidien.
4. Sonstige Einnahmen.

1.1. Die Ehrenmitgliedsbeiträge werden jährlich in der Generalversammlung festgesetzt und dürfen 10,-€ nicht überschreiten.

Die aufgehobenen Ehrenmitgliedsbeiträge stehen der Jugendwehr der Sektion Weiswampach zur Verfügung, und werden von dem Konto der Jugendwehr Sektion Weiswampach verwaltet.

12. Uniformen, Fahnen und Logos

12.1.1. Die Uniformen und Einsatzkleidungen sind die gleichen wie die der „F.P.G.Ww“

12.1.2. Jedes Mitglied erhält ein Hemd, ein Polo, Sweat-Shirt und eine Kappe mit dem Logo der Freiwilligen Feuerwehr der Sektion Weiswampach.

12.1.3. Zu offiziellen Anlässen oder kulturellen Veranstaltungen bei denen Fahnen vorgesehen oder erwünscht sind, wird die Fahne der „F.P.G.Ww“ der Sektion Weiswampach getragen.

13. Generalversammlung.

13.1.1. Die Generalversammlung muss mindestens einmal jährlich vom Vorstand mit 10 Tagen Frist und Bekanntgabe der Tagesordnung schriftlich einberufen werden. Sie soll im ersten Trimester des neuen Jahres stattfinden.

13.1.2. Sie wird vom Präsidenten geleitet.

13.1.3. Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Jedes stimmberechtigtes Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst, sofern es die Satzung nicht anders bestimmt. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

13.1.4. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a) Die geheime Wahl der Vorstandsmitglieder und der 2 Rechnungsprüfer;
- b) Die Annahme oder Ablehnung der Tätigkeits- Kassen und Kassenprüfberichte;
- c) Die Entlastung des Kassierers;
- d) Die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- e) Die Abänderung der Vereinsstatuten laut Gesetz mit einer 2/3 Stimmenmehrheit, wenn 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind;
- f) Die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb des Vereines, die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- g) Die Auflösung des Vereines;

14. Auflösung des Vereines. Der Verein kann nur aufgelöst werden, wenn in einer eigens zu diesem Zweck einberufene Generalversammlung, zu der 2/3 der Gesamtzahl der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein muss, den Beschluss zur Auflösung mit 2/3 Stimmenmehrheit fasst, oder wenn die Zahl der aktiven Mitglieder soweit abgesunken ist, dass der Verein ausserstande ist, die von ihr eingegangenen Verpflichtungen zu erfüllen.

Im Falle der Auflösung wird das Vermögen der Gemeinde überwiesen, mit dem Auftrag, dasselbe einem neuen Verein, der dieselben Ziele verfolgt zu übergeben.

15. Statutenänderungen

15.1.1. Eine Änderung der Statuten kann in einer ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung vorgenommen werden und dies nur falls 2/3 der Mitglieder anwesend sind und die Änderung durch eine Mehrheit von 2/3 der anwesenden Mitglieder beschlossen wird.

15.1.2. Diese Statuten wurden einstimmig angenommen durch die Mitglieder des Vereines in der außergewöhnlichen Generalversammlung am 02.05.2008

Derzeit setzt sich der Vorstand wie folgt zusammen:

Steinmetz Pascal
Präsident
Geiben Edmund
Vizepräsident
Hentz Henri
Sekretar
Geiben Jean
Kassierer
Lis Nico
Beisitzender
Steinmetz Georges

Vertreter des Borstandes der F.P.Ww a.s.b.l.
Classen Jessica
Vertreter der Jugendwehr der F.P.Ww a.s.b.l.

Référence de publication: 2009003060/801150/187.

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2008, réf. DSO-CT00200. - Reçu 474,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Amicale de l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.818.

— STATUTS

Entre les soussignées:

- BLOCK Christian, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 12, am Becherduerf, à L-9838 Eisenbach;
- FLOENER Myriam, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 2, am Kiesel, à L-4980 Reckange/Mess;
- FRIES Claude, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 16, route de Luxembourg, à L-5551 Remich;
- KANDEL Gil, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 21, rue du Kiem, à L-3393 Roedgen;
- KURTISI Lucien, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 37, avenue Gordon Smith, à L-7740 Colmar Berg;
- REUTER Robert Armand Paul, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 2, rue Nicolas Rollinger, à L-2433 Luxembourg;

il est créé une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . L'association est dénommée AMICALE DE L'ASSOCIATION DES CERCLES D'ETUDIANTS LUXEMBOURGEOIS, en abrégé 'AACEL a.s.b.l.'

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être changé par simple vote de l'Assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour but de supporter les actions de l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL), de ses cercles-membres et de ses membres consultatifs en proposant son soutien moral, social, intellectuel et matériel. Elle vise aussi à réunir les personnes qui ont exercé des responsabilités (1) au sein de l'ACEL, (2) d'un cercle d'étudiants luxembourgeois affilié à l'ACEL, (3) d'un comité d'organisation de la Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois (REEL) ou (4) d'une association nationale affiliée à l'ACEL.

Art. 4. L'association est strictement neutre en matière religieuse et politique.

Art. 5. L'association pourra recevoir des subsides ou des dons. Néanmoins ces dons ou subsides ne doivent en aucun cas compromettre sa neutralité.

Art. 6. L'association pourra s'affilier à des associations ou groupements nationaux ou internationaux qui poursuivent un but analogue au sien.

Art. 7. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir membre actif de l'association toute personne ayant la nationalité luxembourgeoise ou résidant au Grand-Duché de Luxembourg, ayant soit exercé des responsabilités au sein de l'ACEL, d'un cercle d'étudiants luxem-

bourgeois affilié à l'ACEL, d'un comité d'organisation de la Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois (REEL) ou d'une association nationale affiliée à l'ACEL.

Art. 8. Peut devenir membre du conseil d'administration de l'association tout membre actif.

Art. 8 bis. Le statut de membre du conseil d'administration est incompatible avec toute autre fonction au sein de l'ACEL, d'un cercle d'étudiants luxembourgeois affilié à l'ACEL et/ou d'une association nationale affiliée à l'ACEL.

Art. 9. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée et modifiable annuellement par l'Assemblée générale.

Art. 9 bis. Le conseil d'administration peut conférer à l'unanimité le titre de membre honoraire à toute personne s'intéressant à l'activité de l'association soit en y apportant sa compétence, ses relations soit son soutien matériel ou moral.

Art. 10. Les membres peuvent se retirer de l'association moyennant une simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd encore:

- a. par le non-paiement de la cotisation pendant une année consécutive;
- b. par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave;
- c. par décès.

Art. 11. La cotisation des membres est fixée annuellement par l'Assemblée générale.

Art. 12. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III. - Du Conseil d'administration

Art. 13. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre de membres inférieur ou égal à neuf, dont au moins le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour une durée d'un an et toujours révocables par elle. Les candidatures pour un mandat au sein du conseil d'administration doivent être adressées par écrit au Président. Ces dernières, accompagnées d'une procuration manuscrite recommandée au Président, peuvent valoir en l'absence du candidat lors de l'Assemblée générale. Les membres du conseil d'administration désignent les charges entre eux. Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le membre du conseil d'administration alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du Président ou de la majorité des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si au moins trois membres du conseil d'administration sont présents ou représentés, dont au moins une personne parmi les suivantes; Président, Secrétaire, Trésorier. Les membres du conseil d'administration peuvent se faire représenter aux réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée générale par un autre membre du conseil d'administration par procuration manuscrite. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président l'emporte.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 16. Sauf le cas de délégation de pouvoir ou de procuration, l'association est valablement engagée par les signatures du Président, du Secrétaire ou du Trésorier.

Chapitre IV. - De l'Assemblée générale

Art. 17. L'Assemblée générale se réunit une fois par an, au jour, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis de convocation. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en a fait la demande. Les Assemblées générales sont convoquées conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, par simple lettre ou par la voie de la presse.

Art. 18. L'Assemblée générale peut délibérer quel que soit le nombre de participants, sauf s'il en est autrement disposé par la loi. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Seuls les membres actifs ont le droit de vote. Chaque membre a une voix. Les membres peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre membre par procuration manuscrite. Aucun membre ne peut représenter plus qu'un autre membre.

Art. 19. L'Assemblée générale entend les bilans moral et financier de l'exercice écoulé, présentés respectivement par le Secrétaire et le Trésorier. Le bilan financier sera approuvé par deux réviseurs de caisse, non-membres du comité,

désignés annuellement par l'Assemblée générale, qui sont chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'association et de fournir à l'Assemblée générale ordinaire un rapport sur leurs constatations. L'Assemblée générale se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Art. 20. L'exercice social correspond à l'année légale. Lors de l'Assemblée générale sera élu un nouveau conseil d'administration pour l'exercice de l'année légale suivante.

Art. 21. L'assemblée générale adopte un plan d'action annuel et en fixe le cadre et les modalités générales de son exécution.

Chapitre V.- Divers

Art. 22. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 23. La dissolution de l'association est régie par les articles 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à l'ACEL ou en cas d'impossibilité à une organisation caritative.

Art. 25. Tous les points non expressément prévus par les statuts seront réglés selon la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Christian BLOCK / Gil
KANDEL / Myriam FLOENER /
Lucien KURTIS / Robert REUTER /
Claude FRIES.

Référence de publication: 2009003062/8146/113.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09967. - Reçu 397,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Nuvola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.045.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 septembre 2008 les décisions suivantes:

- Les actionnaires acceptent avec effet immédiat les démissions de M. Risk Mouvannes, employé privé, demeurant à L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser, et de M. Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy de leur mandat d'administrateur de catégorie A.

- En remplacement des administrateurs démissionnaires les actionnaires nomment comme administrateur catégorie A avec effet immédiat:

Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht; M. Romain Bontemps, expert-comptable, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1445 Luxembourg/Strassen, 7, rue Thomas Edison;

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps S.à.r.l.

Experts comptables & fiscaux / Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009003038/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Astriger Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.695.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Constitution d'une succursale Luxembourgeoise d'une société ne relevant pas du droit d'un Etat membre de la communauté Européenne

Dénomination de la succursale

ASTRIGER SERVICES

*Adresse de la succursale*Astriger Service
11 avenue de la gare
L-1611 Luxembourg
Gd Duché du Luxembourg*Représentant permanent de la succursale*

Mr Olivier-Pierre GATINEAU né à Longjumeau (France) le 07 Janvier 1976.

55 rue Pierre d'Aspelt
L-5710 Aspelt
Luxembourg*Activités de la succursale*

La succursale effectuera des taches de gestion administrative pour le compte de tiers.

Dénomination de la société

ASTRIGER SERVICES LLC

Droit de l'Etat dont la société relève

"Astriger Services LLC" relève du droit des sociétés à Responsabilité limitée de l'Etat du Delaware. (USA)

Forme de la société:

LLC

*Immatriculation:*N° Immat: 4620578
Nom du registre: Delaware Intercorp
Pays: USA*Adresse du siège*ASTRIGER SERVICES
113 centre professionnel Barksdale
Newark 19711 New Castle
USA*Capital souscrit*

La succursale de droit Luxembourgeois "Astriger Services" ne dispose pas de capital qui lui est propre.

Pouvoirs:

En tant qu'administrateur, Mr Gatineau Olivier-Pierre a tous les pouvoirs de représentation et d'engagement de la société.

Référence de publication: 2009003069/9771/46.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11233. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Konnectiva S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.171.

—
EXTRAIT*Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique de la Société en date du 9 décembre 2008*

L'Associé Unique décide de prendre note de la démission de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 9 décembre 2008.

L'Associé Unique décide également de nommer Mr. Bernard Herman Hoftijzer, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec effet au 9 décembre 2008 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Au 9 décembre 2008, le Conseil d'administration est donc composé de:

- Petronella Johanna Sophia Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Zamyra Heleen Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Bernard Herman Hoftijzer, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003040/8548/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

VVM, Société Anonyme.

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.

R.C.S. Luxembourg B 106.105.

Le bilan abrégé au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003212/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

VVM, Société Anonyme.

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.

R.C.S. Luxembourg B 106.105.

Le bilan abrégé au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003211/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.